



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'YONNE

SOUS-PREFECTURE  
d'AVALLON

SERVICE DES RELATIONS AVEC  
LES COLLECTIVITES LOCALES

### ARRETE PREF-SPAV-SAT-2015-0030

## Fixant la liste des candidats pour le 1<sup>er</sup> tour des élections municipales complémentaires dans la commune de ANCY LE LIBRE

Le préfet de l'Yonne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral et notamment ses articles L256 et R126 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République du 12 novembre 2014 nommant Monsieur Jean-Christophe MORAUD Préfet de l'Yonne ;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/MAP/2015/026 du 24 juin 2015 de Monsieur le Préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Madame Amélie FORT-BESNARD, sous-préfet d'Avallon,

VU l'arrêté préfectoral n°PREF-SPAV-SCT-2015-0021 du 30 septembre 2015 portant convocation des électeurs de la commune d'ANCY LE LIBRE les 8 novembre (1<sup>er</sup> tour) et 15 novembre 2015 (2<sup>ème</sup> tour) en vue des élections municipales complémentaires ;

VU les candidatures enregistrées ;

SUR proposition du sous-préfet d'Avallon,

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>.** – La liste des candidats en vue du 1<sup>er</sup> tour des élections municipales complémentaires dans la commune de ANCY LE LIBRE est fixée conformément à l'annexe ci-jointe.

**Article 2.** – La liste des candidats devra être affichée en mairie dès réception ainsi que dans le bureau de vote le jour du scrutin.

Fait à AVALLON, le 22 octobre 2015

Pour le préfet,  
Le Sous-Préfet,

Amélie FORT-BESNARD

*Le Secrétaire général de la sous-préfecture et le Maire de la commune de ANCY LE LIBRE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.*

**ANNEXE A L'ARRETE PREF-SPAV-SCT-2015-0030 du 22 octobre 2015**

**Fixant la liste des candidats pour le 1<sup>er</sup> tour des élections municipales complémentaires dans la commune  
de ANCY LE LIBRE**

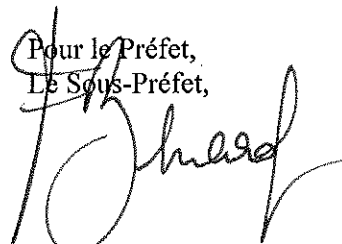
---

Élections municipales complémentaires 1<sup>er</sup> tour du 8 novembre 2015

Candidats au scrutin majoritaire

Nombre de sièges à pourvoir: 5

- Mme Blandine BOUQUET épouse HOUDOT
  
- Mme Sylvie CHAMBRIS
  
- Mme Danièle MASSÉ
  
- M. Emmanuel PEREIRA
  
- M. David SOTTO

Pour le Préfet,  
Le Sous-Préfet,  
  
Amélie FORT-BESNARD